

ABRI BLUE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 300.000 €
SIEGE SOCIAL : SPAY (72700), ZAC DE LA ROUVELIERE
400 916 979 RCS LE MANS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 31 DECEMBRE 2010

Le 31 décembre 2010, à 9 heures, Monsieur Régis ROUX, en sa qualité de représentant légal de la société BâB 2.0, présidente de la société ABRI BLUE et de la société NEXTPOOL, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société ABRI BLUE, a statué sur les questions suivantes :

- Changement de dénomination sociale.
- Modification corrélative des statuts.

Monsieur Régis ROUX préside la séance.

Le cabinet ROYET, commissaire aux comptes, est absent.

L'associé unique a, à sa disposition, les documents suivants :

- le texte des statuts.
- le texte des projets de décisions.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société et d'adopter celle de « A.S.POOL ».

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide, en conséquence de l'adoption de la décision qui précède, de modifier la rédaction de l'article 4 des statuts qui sera désormais la suivante :

« ARTICLE 4 : DENOMINATION »

La dénomination de la société est A.S.POOL »

Le reste de l'article demeure sans changement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Signature :

Pour la société BâB 2.0
Présidente
Monsieur Régis ROUX

